



Question pointue : législation au sujet utilisation bbq

Par **esterica**, le **31/03/2010** à **16:11**

Bonjour,

Ma question à trait à l'utilisation de BBQ jetable , aussi appelé BBQ single use ...
Je vous explique la situation je songe à monter un restaurant de type traiteur qui livrerait des BBQ prêt à l'emploi.

Avant de me lancer dans ce projet je me renseigne au sujet de la législation en vigueur concernant l'utilisation de ces fameux BBQ. Normalement ce produit est conseillé pour une utilisation extérieur mais ils sont garantie sans fumée. Du coup je me demandais si je pouvais rencontré des difficultés , notamment avoir à gérer des contentieux si je propose ces BBQ pour une utilisation intérieure. Y a t'il une jurisprudence qui interdit cette utilisation intérieur ?

Savez vous qu'en est t'il au niveau de la législation ?

Je vous remercie par avance.